

Le 16/05/2025, Saint-André-Lez-Lille

À LA UNE : La démission est un mode de rupture de contrat de travail. Elle concerne uniquement les salariés ayant un contrat en CDI et est à l'initiative du salarié.
En bref, c'est le salarié qui prend l'initiative de rompre son contrat de travail de manière claire et volontaire et sans contraintes, quelles qu'elles soient.

La procédure pour démission en bonne et due forme

Pour éviter toutes contestations, si vous souhaitez démissionner, vous avez tout intérêt à remettre votre démission par écrit, de préférence en lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce courrier, des éléments essentiels doivent apparaître. (Voir exemples de courrier ci-après)

A noter, lors d'une démission, vous devez respecter une durée légale de préavis :

POUR LA BRANCHE ÉCLAT

Modes de rupture	Durées du préavis		
	Salariés classés aux groupes A et B	Salariés classés aux groupes C, D, E, F et niveau 1 et 2	Salariés classés aux groupes G, H, I, J et K
Démission	1 mois	2 mois	3 mois

Dans certains cas, il est possible de ne négocier son préavis.

→ Dispense de préavis par l'employeur :

Dans ce cas, l'employeur doit payer une indemnité compensatrice de préavis.

→ Non-exécution de préavis par le salarié :

Vous devez nous en faire la demande lors de votre courrier et obtenir notre accord. Si cette demande est à votre initiative, il n'y aura pas d'indemnité compensatrice de préavis. La fin de votre contrat prendra effet à la date convenues entre vous et nous.

Le préavis commence à la date de la présentation du courrier.

Exemple : vous avez envoyé votre courrier le 01/06 mais nous l'avons reçu le 03/06, votre préavis commence donc le 03/06. Si votre préavis dure 1 mois, il se terminera donc le 02/07.

Exemple de courrier de démission avec préavis

NOM Prénom

Adresse postale

Association CAP,
12 place du Général de Gaulle
59350 Saint-André-Lez-Lille
A [...], Date d'envoi du courrier

Lettre recommandée avec accusé de réception n° xxxxxxxxxxx

Objet : Notification de démission

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de [...] exercé depuis le [...] au sein de l'association CAP.

Je prends note du fait que les termes de mon contrat prévoient un préavis de [...]* La fin de mon contrat sera par conséquent effective le [...].

A l'expiration de mon contrat de travail, je vous demanderai de bien vouloir rendre accessibles les documents suivants : Certificat de travail ; reçu pour solde de tout compte attestation France Travail.

Nom et prénom

Signature

Exemple de courrier de démission sans préavis ou avec demande de l'effectuer partiellement

NOM Prénom

Adresse postale

Association CAP,
12 place du Général de Gaulle
59350 Saint-André-Lez-Lille
A [...], Date d'envoi du courrier

Lettre recommandée avec accusé de réception n° **xxxxxxxxxx**

Objet : Notification de démission

Madame, Monsieur,

Je souhaite par la présente de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de [...] exercé depuis le [...] au sein de l'association CAP.

Je prends note du fait que les termes de mon contrat prévoient un préavis de [...]. Je vous sollicite toutefois par dérogation la possibilité de ne pas effectuer ce préavis ou de l'effectuer de façon partielle, et par conséquent, de quitter l'entreprise à la date de réception de cette lettre de démission (ou [à telle date]), mettant ainsi fin à mon contrat de travail.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord concernant cette dispense de préavis.

A l'expiration de mon contrat de travail, je vous demanderai de bien vouloir rendre accessibles les documents suivants : Certificat de travail ; reçu pour solde de tout compte attestation France Travail.

Nom et prénom

Signature

Quels impacts ont mes absences sur mon préavis ?

- En cas de maladie professionnelle ou accident de travail

Ces 2 cas prolongent la durée du préavis.

Exemple : Mon préavis se termine le 31 mai. J'ai été absent 14 jours à la suite d'un accident de travail. La nouvelle date de fin de contrat est donc le 14 juin.

- En cas de maladie non professionnelle ou d'accident de trajet

Dans ce cas, il n'y a pas d'impact sur la date de fin du préavis. Je finis à la date initialement prévue.

- Les congés payés

A savoir, sauf accord des 2 parties, les congés payés déjà posés ne peuvent être annulés

1^{ère} situation : J'avais déjà posé des congés avant ma notification de démission, dans ce cas, je prends mes congés prévus. Mais cela prolonge ma durée de préavis.

Exemple : Je devais finir mon préavis le 30 juin. Cependant, j'avais déjà posé des CP du 1^{er} au 14 juin soit 14 jours. Mon préavis est donc prolongé de 14 jours et ma nouvelle date de fin de contrat est donc le 14 juillet au soir.

2^{ème} situation : Je souhaite poser des congés durant mon préavis. Cela est possible avec notre accord. Pour cela, il faut faire une demande écrite tout en précisant les dates de congés souhaitées. Cela ne prolongera pas le préavis.

Exemple : Je finis mon préavis le 30 juin et il me reste 14 jours de congés à prendre. Je souhaite donc les poser du 1^{er} au 14 juin. Avec l'accord de mon employeur, je serais donc en congés à ces dates et mon préavis se terminera à la date prévue soit le 30 juin.

A savoir : La démission n'ouvre pas vos droits pour les allocations chômage

Le droit aux allocations chômage du salarié démissionnaire | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles